



GAM-GAF

**CHAMPIONNAT DE FRANCE
PAR ÉQUIPES B 2025**

**13 au 15 juin
Rennes**

Note d'information

ENGAGEMENTS / FORFAITS

Les gymnastes qualifiés sont automatiquement engagés par la fédération dans EngaGym ; les engagements pourront être consultés par les clubs à compter du 1er mai.

La date de forclusion est fixée au 25 mai. Après cette date les droits d'engagement restent dûs et le forfait doit être justifié.

En cas de forfait, le club doit le signaler via EngaGym jusqu'au 11 juin. Après cette date les forfaits sont à déclarer via EngaGym et sur le site de compétition, auprès du directeur de compétition.

PAIEMENT DES DROITS D'ENGAGEMENT

La confirmation définitive de participation à une compétition s'effectue par le paiement des droits d'engagement. Cette confirmation se fait par l'interface EngaGym, **à compter de la date de forclusion spécifique à chaque compétition**, et avant le début effectif de celle-ci.

Il est recommandé de ne réaliser le paiement des engagements qu'à partir de la date de forclusion, afin de limiter les ajustements en cas de forfait ou de repêchage réalisé avant cette date, qui correspond à la fermeture des engagements nominatifs. Elle est fixée au 25 mai pour cette compétition.

Nous vous invitons à privilégier le règlement par e-paiement ou par virement bancaire.

Coordonnées bancaires fédérales pour le paiement par virement bancaire :

Banque 10278 Guichet 06076

Numéro de compte : 00020478104 Clé : 64

IBAN étranger : FR76 1027 8060 7600 0204 7810 464BIC : CMCIFR2A

Domiciliation : CCM PARIS MAGENTA-GARE DE L'EST53 BOULEVARD DE MAGENTA 75010 PARIS

MUSIQUES

Elles sont gérées avec l'application DJGym. Prévoir un support USB de secours.

JURYS

Tous les clubs doivent fournir un juge par équipe de niveau conforme à la lettre FFGym 2024-2025 :

- **En GAF, un juge par équipe, N3 minimum**
- **En GAM, 1 juge par équipe dans chaque division**

Championnat de France par Équipes B Programme imposé FFGym	1 juge par équipe N 2 minimum
---	--------------------------------------

PRODEDURE D'ENGAGEMENT DES JUGES

Présence obligatoire de tous les juges des équipes à la réunion organisée 1 heure avant le début de la catégorie concernée, en tenue règlementaire et en possession de la licence et du carnet de juge (voir page 67 du règlement technique 2024-2025).

Un club déclarant forfait pour une équipe après la date de forclusion doit contacter dans les meilleurs délais le responsable des juges pour s'informer de l'obligation ou non de la présence du juge.

Les clubs engagent leurs juges dans EngaGym au plus tard le 25 mai (Case juge en bout de ligne de l'évènement dans EngaGym).



Prév.	Nom.	Juge	

Même procédure pour les clubs qui souhaitent inscrire un juge non licencié dans leur club (cliquer sur « autre club »).



Prévisionnel

Nominatif

SELECTION DES JUGES

Recherche

Niveau juge TOUS ▼

AUTRE CLUB

Liste des Juges

Liste des Juges engagés

Dans le cas où un club ne connaît pas le nom du juge qui officiera, il engage un juge prévisionnel avant la date limite. Le « juge prévisionnel » devra être mis à jour par un « juge nominatif » dans les meilleurs délais.



Prévisionnel

Nominatif

SELECTION DES JUGES

Recherche

Niveau juge TOUS ▼

AUTRE CLUB

Liste des Juges

Liste des Juges engagés

Pour chaque juge, il est nécessaire d'indiquer la disponibilité en cochant la case « Disponibilité partielle » et en indiquant ensuite les informations utiles.

The screenshot shows a web interface for managing judges. At the top, there is a button labeled 'AUTRE CLUB'. Below it, a section titled 'Liste des Juges engagés' contains a table. The first row of the table lists the judge 'LIMBACH-TARIN Marion- N5'. To the right of the judge's name is a checkbox labeled 'Dispo. partielle', which is currently unchecked. A red arrow points to this checkbox.

La disponibilité partielle correspond à la ou les catégories pour lesquelles ce juge est engagé.

Cocher la case disponibilité partielle puis saisir le texte correspondant, par exemple "Nationale A1 10-11 ans " et valider.

En cas de modification de juge, le club peut modifier dans EngaGym jusqu'au 25 mai. Après cette date, les demandes de modification doivent être justifiées et envoyées par mail à

- Pour la GAF : stephane.miquel@ffgym.fr
- Pour la GAM : pascal.merieux@ffgym.fr

ACCREDITATIONS

Pour cet évènement, les demandes d'accréditation sont à effectuer dans EngaGym sur la compétition dédiée : ACCREDITATIONS - Championnats de France 2025.

Tous les clubs doivent engager leur dirigeant (un seul par club) et leurs entraîneurs (2 par équipe au maximum dans les catégories correspondantes, au plus tard le 25 mai.

Attention, les personnes à accréditer doivent avoir la discipline GAM ou GAF identifiée sur leur fiche licence pour être prises en compte.

MODIFICATIONS DE COMPOSITION D'ÉQUIPE

Jusqu'à 5 jours avant la compétition (le dimanche 8 juin puisque la compétition débute le vendredi 13 juin), les modifications sont à réaliser via l'interface EngaGym. Seules les modifications conformes à la réglementation et validées par le gestionnaire de compétition seront prises en compte.

À moins de 5 jours de la compétition (donc à partir du lundi 9 juin) seules les modifications liées à un remplacement de gymnaste pour raison médicale seront acceptées. Un certificat médical devra obligatoirement être fourni en pièce jointe dans l'application ENGAGYM.

Les autorités décisionnelles désignées pour cette compétition sont :

- Gestionnaires de compétition GAM = Thierry Klein thierry.klein@ffgym.fr et Matthieu Tixier matthieu.tixier@ffgym.fr
- Gestionnaire de compétition GAF = Anne-Marie Basset anne-marie.basset@ffgym.fr
- Directrice de compétition = Anne-Marie Basset anne-marie.basset@ffgym.fr
- Responsable des juges GAM = Pascal Mérieux
- Responsable des juges GAF = Stéphane Miquel
- Délégués fédéraux = Marilyne Lanaud, Olivier Laurant et Martial Clauzel